



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....32

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2018/156

**L'assiette en baskets :
ventilation de la subvention
de l'Agence Régionale de
Santé aux associations
partenaires**

ETAIENT EXCUSES : Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

PROCURATIONS : Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le jeudi 27 septembre 2018, et que la convocation du conseil avait été établie le mardi 14 septembre 2018



Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 septembre 2018 relative au contrat conclu avec l'Agence Régionale de la Santé Midi-Pyrénées pour la mise en œuvre du programme d'actions « L'assiette en baskets » 2018-2019,

Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit au titre d'actions, soit au titre des manifestations, sont concernées par ces dispositions.

Considérant qu'il est proposé de répartir entre les différentes structures ci-dessous la part de subvention attribuée par l'Agence Régionale de Santé qui correspond aux actions qu'elles doivent mettre en place :

Associations	Montant de la subvention municipale	ACTIONS	Aide indirecte de la Mairie
1-CCAS Millau : crèche collective	1 300€	Promouvoir une activité douce dès le plus jeune âge (2 ans) d'abord en la proposant aux enfants et ensuite en invitant les familles à intégrer dans leur quotidien une activité à partager en famille.	

2-Les centres sociaux MILLAU Tarn et Causses	4 200€	- Sensibiliser les familles, enfants et adultes à une alimentation équilibrée à petits budgets et à l'activité physique de manière ludique. - Prévention de la sédentarité promotion de l'activité physique des enfants et des adolescents.	Mise à disposition des locaux
3-Les Jardins du Chayran	1 200€	1- Apprendre aux salariés en insertion les bases d'un bon équilibre alimentaire et quelques conseils culinaires pour être en mesure d'avoir des repas équilibrés; 2- Savoir se préserver au niveau physique en adoptant les bonnes postures pour exercer un certain nombre de tâches professionnelles et de la vie quotidienne	
TOTAL	6 700€		

Le delta soit (6 100€) entre les aides versées aux associations et la totalité de la subvention (12 800 €) attribuée par l'Agence Régionale de Santé sert à financer la participation des différents services de la Ville (éducation, jeunesse, sports, ...) au programme « l'assiette en baskets ».

Considérant que chaque action donne lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Aussi, après avis de la commission des sports en date du 13 septembre 2018, il est donc demandé au Conseil municipal :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

CCAS Crèche collective	1 300 €
Centres sociaux Millau Tarn et Causses	4 200 €
Les jardins du Chayran	1 200 €

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les partenaires listés dans le tableau ci-dessus pour leurs actions dans le cadre de « l'assiette en baskets 2018 ».

Les crédits seront inscrits au budget 2018 TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme
Maire de Millau
Christophe SAINT-PIERRE

